



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1955

Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale – Attribution de subventions pour un montant total de 90 304 euros et approbation d'une convention

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : Mme AUGHEY Camille

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1955 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS VISANT A SOUTENIR DES ACTIONS COLLECTIVES AFIN DE MODERNISER LE COMMERCE ET L'ARTISANAT, DEVELOPPER DES INITIATIVES FAVORISANT LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET LA COHESION SOCIALE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 90 304 EUROS ET APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon souhaite soutenir des initiatives visant à développer et moderniser le commerce et l'artisanat, favorisant la transition écologique et la cohésion sociale des quartiers dans un souci d'éco-responsabilité. Dans cette perspective, elle a lancé, le 11 janvier 2022, un appel à projets destiné aux associations de commerçants et d'artisans et aux associations loi 1901 dans le cadre d'une démarche de sensibilisation et/ou d'accompagnement.

Pour les unions artisanales et commerciales, il s'agit de proposer des événements innovants et inclusifs, des services ou actions permettant de dynamiser les secteurs commerçants, de fidéliser les consommateurs et ainsi favoriser les commerces de proximité. La nature des projets proposés s'inscrit dans quatre catégories :

- fidéliser la clientèle en valorisant le commerce local et le quartier ;
- accompagner et renforcer la digitalisation des commerces de proximité pour leur permettre d'offrir une complémentarité entre le numérique et l'achat en magasin et répondre aux nouveaux modes de consommation ;
- encourager les pratiques vertueuses dans la réponse aux objectifs de transition écologique et du plan climat énergie territorial : réduction des déchets, réduction des emballages clientèle, développement des modes de livraison doux, mutualisation de la logistique, développement d'une offre responsable et/ou locale ;
- organiser des événements/animations favorisant l'animation de la vie des quartiers et la valorisation du commerce de proximité. Le projet doit impérativement intégrer un ou plusieurs des éléments suivants : dimension caritative et solidaire, dimension écoresponsable dans l'organisation de l'événement et/ou de son objet, dimension innovante dans son aspect fédérateur dans la création de lien social intergénérationnel ou à destination des familles.

Pour les associations loi 1901, il s'agit de proposer des actions de sensibilisation et/ou d'accompagnement à la transition écologique et solidaire de leurs modes d'approvisionnement, de production et de fonctionnement à destination des commerçants et artisans :

- accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire
- réduction de la production de déchets et optimisation du traitement des déchets
- développement de l'économie circulaire et du réemploi
- logistique urbaine et livraison verte

Les modalités de versement de la subvention sont définies comme suit :

- plancher de 1 000 €
- plafond de 15 000 €
- 50% maximum du budget total de l'opération.

L'analyse des candidatures a été réalisée par un jury composé de l'Adjointe déléguée à l'Emploi et l'Economie Durable de la Ville de Lyon et des représentants de la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat.

Les projets ont été évalués suivant les critères listés ci-dessous :

- l'adéquation du projet aux objectifs de l'appel à projets ;
- le périmètre géographique d'impact du projet et son pouvoir attractif en termes de flux de chalands ;
- le caractère écoresponsable du projet ;
- la qualité et l'opportunité du projet par rapport à l'objectif de modernisation du commerce en centralité ;
- le caractère innovant du projet ;
- le développement, la mise en valeur des produits locaux et des filières locales ;
- l'impact social sur le quartier.

Dix-sept candidatures à l'appel à projets ont été réceptionnées par les services de la Ville de Lyon (dix associations de commerçants et d'artisans et sept associations loi 1901). Quinze dossiers ont été retenus suivant les critères de sélection énumérés ci-dessus.

## **I – Projets portés par des associations de commerçants et d'artisans**

### **1. Association Village des Créateurs - 1<sup>er</sup> arrondissement : attribution d'une subvention pour l'observatoire de la création**

L'association Le Village des Créateurs a été créée en 2001 avec le soutien des Collectivités (Ville de Lyon, Métropole de Lyon, Région Auvergne Rhône Alpes), des organisations professionnelles de l'habillement et du textile et de divers acteurs de la mode. L'association a son siège social au passage Thiaffait 19 rue René Leynaud à Lyon 1<sup>er</sup> dans des locaux appartenant à la Société d'Equipement du Rhône et de Lyon (SERL). Elle compte aujourd'hui 140 adhérents et emploie 5 salariés.

Le Village des Créateurs accompagne les jeunes créateurs-entrepreneurs émergents dans les secteurs textile, habillement, déco et art de vivre de la Métropole de Lyon et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il contribue à leur visibilité, communique sur leur démarche engagée et œuvre pour le succès de leur développement économique.

Dans le cadre de son plan d'actions 2022, le Village des Créateurs a organisé du 9 au 11 juin l'observatoire de la création, rencontre au sein du Grand Hôtel Dieu entre les créateurs locaux et les habitants de la Ville de Lyon. L'objectif était de mettre en lumière le savoir-faire des marques lyonnaises et de favoriser la consommation en circuit court, par des ateliers, des conférences, des temps de rencontres et d'échanges ouverts aux acteurs de la filière créative de la Région et au grand public.

En 2021, par délibération n°2021/1179 du 30 septembre 2021, une subvention de 6 523 € a été accordée à l'association Village des Créateurs pour « La grande parade de mode de Lyon ».

Dans le cadre de l'appel à projets, Le Village des Créateurs sollicite la ville de Lyon pour l'organisation de l'événement « l'observatoire de la création ». Le budget de l'action est de 15 924 €

Je vous propose d'accorder à l'association le Village des Créateurs une subvention de 6 500 € pour l'observatoire de la création.

## **2. Association Arts Pentes - 1<sup>er</sup> arrondissement : attribution d'une subvention pour la fidélisation de la clientèle en valorisant le commerce local, l'organisation de 2 marchés de créateurs et la promotion d'artisans et créateurs lyonnais**

L'association Arts Pentes dont le siège social est 12 rue Bodin à Lyon 1<sup>er</sup> a été créée en 2009 et compte aujourd'hui 80 adhérents. Elle regroupe, fédère et met en valeur les artistes, créateurs et artisans d'art des 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon, principalement dans le quartier des Pentes de la Croix-Rousse. Elle soutient les savoirs faire traditionnels, privilégie le fait-main et ses membres s'attachent à travailler au sein d'une économie locale dans le choix de leurs matières premières, avec un fort engagement environnemental. Elle participe activement à améliorer la visibilité et le rayonnement de leurs activités.

En 2022, l'association va organiser deux marchés de créateurs sur l'espace public. Temps forts qui rythment l'année pour les créateurs et leur clientèle, ces marchés sont aussi l'occasion de découvrir de nouveaux talents et de les accompagner :

- L'estive, marché d'été, a eu lieu le dimanche 19 juin place de la Croix-Rousse. Il rassemble une quarantaine de créateurs tous métiers confondus.
- Le marché 360° sur l'Art, les samedi 17 et dimanche 18 décembre 2022 : marché de Noël sur la place Sathonay avec une soixantaine de créateurs.

L'association Arts Pentes souhaite également mettre l'accent sur la communication pour une meilleure visibilité des adhérents à travers :

- le lancement d'un nouveau plan des créateurs pour 2023 ;
- la refonte de son site internet avec une nouvelle charte graphique et un nouveau logo (création du site et référencement par un professionnel) ;
- la publication sur les réseaux sociaux tout au long de l'année ;
- la création d'un groupe Facebook spécial créateurs pour partager les bons plans ;
- la mise en place de « rencontres et apéro créateurs » pour créer du lien et favoriser les échanges.

En 2021, par délibération n°2021/1179 du 30 septembre 2021, une subvention de 6 500 € a été accordée à l'association Arts Pentes.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 26 700 € et le budget de l'action est de 24 025 €

Dans le cadre de l'appel à projets, l'association Arts Pentes sollicite la Ville de Lyon pour financer ces deux événements et les actions visant à accroître la visibilité de l'association.

Je vous propose d'accorder à l'association Arts Pentes une subvention de 6 500 €

### **3. Association Vitrine des Pentes - 1<sup>er</sup> arrondissement : attribution d'une subvention pour des actions de soutien à la reconnaissance, au maintien et au développement du rayonnement des commerces de proximité.**

L'association Vitrine des Pentes dont le siège social se situe 21 rue Terme à Lyon 1er a été créée en 2020 et compte aujourd'hui 140 adhérents.

Elle a pour objet de :

- Rassembler les commerçants, artisans, prestataires de services, professions libérales du bas des pentes de la Croix-Rousse en défendant leur diversité.
- Promouvoir et dynamiser les commerces et les activités des membres en organisant des événements et animations commerciales, en développant la convivialité, en fidélisant la clientèle.
- Devenir un interlocuteur privilégié auprès des institutionnels (Ville, Chambres Consulaires), être force de propositions et faire prendre en compte les besoins des commerçants en matière d'aménagement local et d'urbanisme.

L'association Vitrine des Pentes organise en 2022 des actions de soutien à la reconnaissance, au maintien et au développement du rayonnement des commerces de proximité au travers de 4 axes :

- La fidélisation : fidéliser la clientèle en valorisant le commerce local et le quartier : Re-impression du city guide shopping & food actualisé,
- La digitalisation : accompagner et renforcer la digitalisation des adhérents pour leur permettre d'offrir une meilleure visibilité de leurs boutiques et renforcer leur présence sur internet afin de répondre aux nouveaux modes de consommation ; et donner plus d'envergure à l'application web « Voyage dans les Pentes ».
- L'écologie : encourager les pratiques vertueuses dans la réponse aux objectifs de transition écologique et du plan climat énergie territorial : accompagnement à la réduction et au recyclage des déchets organiques et cartons.
- L'organisation d'événements : dans le cadre de la Voie est Libre du 21 mai 2022 : animations culturelles et ludiques : Exposition des portraits des commerçants en mairie la semaine du 16 au 22 mai - Jeu de pistes dans les boutiques à la rencontre des commerçants de proximité – Soirée Conférence incitant à la réflexion sur les acteurs qui font la ville – événement festif place Sathonay.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 44 950 € et le budget des actions est de 30 000 €

Dans le cadre de l'appel à projets, l'association Vitrine des Pentes sollicite la Ville de Lyon pour une subvention.

Je vous propose d'accorder à l'association Vitrine des Pentes une subvention de 12 000 € pour les différentes actions proposées.

#### **4. Association Quartier Auguste Comte – 2<sup>e</sup> arrondissement : attribution d'une subvention pour l'événement Tapis Rouge**

L'association Quartier Auguste Comte dont le siège social est 9 rue Auguste Comte, a été créée en 1986 et regroupe 60 adhérents, dans un périmètre situé entre les places Bellecour et Carnot.

Associé à l'art de vivre, le quartier Auguste Comte regroupe plus de 150 commerces, essentiellement des antiquaires, galeristes, artisans, mais aussi des décorateurs et des créateurs de mode.

Depuis plus de 30 ans, le premier jeudi d'octobre, l'association de commerçants organise la soirée "Tapis Rouge". Cette soirée vise à faire connaître la rue Auguste Comte et ses commerces à de nouveaux visiteurs et à fidéliser les clients lyonnais. La rue est piétonnisée pour la soirée et recouverte d'un tapis rouge, permettant ainsi la déambulation des visiteurs d'un commerce à l'autre. Chaque commerçant participant à Tapis Rouge accueille les visiteurs dans sa boutique toute la soirée.

L'édition 2022, qui aura lieu le 6 octobre, proposera, tout au long de la soirée, des animations musicales et un concours de vitrines sur le thème de Tapis Rouge. En partenariat avec la Wine Charity, l'association va organiser plusieurs pôles de vente de vin et de verres à vin personnalisés, les bénéfices seront reversés à une association caritative qui vise à améliorer le confort des enfants hospitalisés.

Dans un souci de recyclage et de réemploi, le Tapis sera récupéré, par diverses structures comme l'Église Saint-François-de-Salle.

En 2021, par délibération n°2021/1179 du 30 septembre 2021, une subvention de 6 000 € a été accordée à l'association Auguste Comte pour l'organisation de cet événement.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est égal au budget de l'action et s'élève à 13 000 €

Dans le cadre de l'appel à projets, l'association Auguste Comte sollicite la Ville de Lyon pour une subvention.

Je vous propose d'accorder à l'association Auguste Comte une subvention de 6 000 € pour l'organisation de l'événement Tapis Rouge.

#### **5. Association Charité Bellecour – 2<sup>e</sup> arrondissement : attribution d'une subvention pour Charity Day et animations annuelles**

L'association Charité Bellecour dont le siège social se situe 68 rue de la Charité à Lyon 2<sup>e</sup> a été créée en 2008 et regroupe aujourd'hui 47 adhérents. Cette association a pour but de dynamiser le quartier, créer des animations, renforcer la notoriété du quartier, promouvoir le quartier, ses commerçants et artisans.

Dans le cadre de la Voie est Libre le 21 mai 2022, l'association a proposé des animations dans la rue de la Charité sous le thème « Charlie et la Chocolaterie » avec deux parades de troupes professionnelles.

Les extérieurs des commerces étaient décorés de végétaux géants de l'artiste Emma Henriot. Une tombola a été organisée avec les lots donnés par les commerçants. Les bénéfices ont été reversés au centre Léon Bérard, en faveur des enfants malades.

Lors de la Lyon Braderie Festival les 24 et 25 septembre, l'association va réitérer la course des garçons de café.

En terme de communication et de promotion, elle éditera également le second volume du magazine Zoom Charité Bellecour orienté sur la thématique du développement durable, ainsi que des vidéos valorisant des commerces aux activités diverses.

En 2021, par délibération n°2021/1179 du 30 septembre 2021, une subvention de 9 000 € a été accordée à l'association Charité Bellecour.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est 44 701 € et le budget total des actions proposées est de 24 544 €

Dans le cadre de l'appel à projets, l'association Charité Bellecour sollicite la Ville de Lyon pour une subvention.

Je vous propose d'accorder à l'association Charité Bellecour une subvention de 9 000 € pour la mise en place de ses actions.

#### **6. Association So Vieux Lyon - 5<sup>e</sup> arrondissement : attribution d'une subvention pour la fidélisation de la clientèle et la valorisation du territoire du Vieux Lyon et du commerce local – création d'une plateforme numérique**

L'association So Vieux Lyon dont le siège social est 5 place St Jean à Lyon 5<sup>e</sup> a été créée en 2020. Elle compte aujourd'hui 46 adhérents. Ses principaux objectifs sont :

- Regrouper l'ensemble des acteurs économiques du Vieux-Lyon afin de les protéger, de les défendre et de contribuer à leur développement.
- Favoriser le développement économique, la promotion et le rayonnement du Vieux-Lyon.
- Protéger l'identité, l'authenticité, le patrimoine et l'environnement du Vieux-Lyon.

Afin de remplir ses objectifs auprès du grand public, So Vieux-Lyon va pour 2022 se doter d'une plateforme numérique afin de pouvoir communiquer sur le quartier et véhiculer les valeurs de l'association. La plateforme sera administrée et référencée de façon autonome par les membres du bureau de l'association. Elle sera dotée de trois fonctionnalités principales :

- Circuits thématiques numériques interactifs : circuits, promenades interactives à travers le Vieux-Lyon, selon différentes thématiques liées à la gastronomie, à la culture, aux commerces
- Un annuaire interactif géolocalisé des activités présentes dans le Vieux Lyon
- Un système de paiement et/ou de fidélisation mutualisés et une boutique en ligne pour valoriser le merchandising de l'association afin de contribuer à son financement (à moyen et à plus long terme).

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est égal au budget de l'action et s'élève à 6 816 €

Dans le cadre de l'appel à projets, l'association So Vieux Lyon sollicite la Ville de Lyon pour une subvention.

Je vous propose d'accorder à l'association So Vieux Lyon une subvention de 3 408 € pour le lancement de ses actions.



### **7. L'association AVEC – 8<sup>e</sup> arrondissement : attribution d'une subvention pour des animations commerçantes.**

L'association AVEC dont le siège social se situe au 129 route de Vienne dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon regroupe 20 commerçants adhérents. Elle a été créée en 2019 pour coordonner et organiser la promotion de toutes activités contribuant au développement économique du quartier Grand Trou.

En 2022, elle souhaite organiser 3 événements afin de permettre au public de se réappropriier l'espace public et de redécouvrir la richesse du tissu local de la Route de Vienne :

1/ Mâchons Citoyens : un mâchon sera organisé le 24 septembre sur la place Belleville, offert à tous les habitants. En parallèle, auront lieu des animations à destination des enfants : stand de maquillage et promenades en poney.

2/ Repas des anciens - date non encore arrêtée -, sera organisé, fourni par les acteurs locaux de la route de Vienne

3/ Tombola de fin d'année. La première quinzaine de décembre, une chasse aux trésors sera organisée par l'association avec un objet déposé par chaque commerçant dans la vitrine d'un autre commerce.

Ces actions permettent de faire connaître le quartier et son tissu commercial notamment aux nouveaux arrivants.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 25 128 € et le budget de l'action est de 25 128 €

Dans le cadre de l'appel à projets, l'association AVEC sollicite la Ville de Lyon pour une subvention.

Je vous propose d'accorder à l'association AVEC une subvention de 8 774 €

### **8 . Le Comité des Fêtes de Monplaisir – 8<sup>e</sup> arrondissement : attribution d'une subvention pour les tablées de Monplaisir**

L'association du Comité des Fêtes de Monplaisir dont le siège social se situe 25 avenue des Frères Lumière dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon regroupe 97 adhérents. Elle a été créée pour contribuer à l'animation et la dynamisation commerciale du quartier Monplaisir.

Depuis plusieurs années, à l'occasion des beaux jours, le Comité des Fêtes de Monplaisir organise « les tablées de Monplaisir », sur la place Ambroise Courtois. Le succès croissant fait de cet événement un rendez-vous apprécié des habitants du quartier et participe à la dynamique locale et au rayonnement du territoire.

En 2022, elle a souhaité reconduire la fête de quartier « les Tablées de Monplaisir » Place Ambroise Courtois, qui s'est tenue le week-end du 14 et 15 mai.



Cette action permet d'animer de façon conviviale le quartier et de faire connaître le quartier et son tissu commercial aux nouveaux arrivants notamment.

En 2021, par délibération n°2021/1179 du 30 septembre 2021, une subvention de 15 000 € a été accordée à l'association Comité des Fêtes Monplaisir.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 107 793 € Le budget prévisionnel de l'action est de 39 956 €

Dans le cadre de l'appel à projets, l'association Comité des Fêtes de Monplaisir sollicite la Ville de Lyon pour une subvention.

Je vous propose d'accorder à l'association Comité des Fêtes de Monplaisir une subvention de 5 000 €

### **9. Association Mon marché Mon plaisir - 8<sup>e</sup> arrondissement : attribution d'une subvention pour un nouveau service de livraison aux clients**

L'association Mon Marché Mon Plaisir dont le siège social se situe au 16 rue de Vorlat à Saint Genis les Ollières regroupe 50 adhérents. Elle a été créée en 2012, pour assurer la promotion et défense du marché de Monplaisir Place Ambroise Courtois.

Pour l'année 2022, l'association "Mon Marché, Mon Plaisir" prévoit de proposer aux clients une livraison à domicile en mode doux, dans un rayon géographique d'environ 3km autour du marché. Les clients auront la possibilité de commander chez leurs commerçants habituels de proximité, via un site internet d'achat en ligne.

Cette initiative contribue à développer l'attractivité et la convivialité du marché de la place Ambroise Courtois. Elle assure également la promotion auprès des habitants de la gastronomie locale, des produits du terroir et d'une consommation saine et responsable.

En 2021, par délibération n°2021/1179 du 30 septembre 2021, une subvention de 3 500 € a été accordée à l'association Mon Marché Mon Plaisir.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 19 300 € et le budget de l'action est de 16 100 €

Dans le cadre de l'appel à projets, l'association Mon Marché Mon Plaisir sollicite la Ville de Lyon pour une subvention.

Je vous propose d'accorder à l'association Mon Marché Mon Plaisir une subvention de 3 500 €

## **II – Associations loi 1901**

### **1. La Gonette - 1<sup>er</sup> arrondissement : attribution d'une subvention pour une action de sensibilisation à la transition écologique auprès des commerçants de la Ville de Lyon**

L'association la Gonette, dont le siège social se situe 4 rue Imbert Colomès à Lyon 1<sup>er</sup>, a été créée en 2015. Elle a pour objet la Monnaie Locale Citoyenne et complémentaire.

En 2014, le législateur a souhaité reconnaître et promouvoir l'Economie sociale et solidaire (ESS). Dans ce contexte, afin de favoriser durablement le développement local, il a notamment décidé d'admettre les monnaies locales en raison de leur effet stimulant sur l'activité économique locale, les échanges et le commerce de proximité.

L'association Monnaie locale citoyenne – La Gonette fait partie des entités habilitées à gérer un TMLC (Titre de Monnaie Locale Complémentaire) au sens du code monétaire et financier, depuis 2015.

Depuis 2015, la Monnaie Locale Citoyenne la Gonette a regroupé dans son réseau plus de 600 professionnels, dont 70% de commerçants et artisans.

Aujourd'hui, 400 entrepreneurs sont adhérents et représentent une vingtaine de secteurs d'activité. Ils portent la voix d'une consommation plus locale, responsable et d'échanges plus humains.

L'association a interrogé les commerçants et artisans de son réseau, pour connaître leurs pratiques et leurs besoins en termes de gestion des invendus et des biodéchets, et de système de livraison.

L'Association la Gonette en a ressorti 3 axes d'intervention sur 2022 pour répondre à ces besoins d'accompagnement :

Axe 1 – Organisation d'ateliers thématiques mensuels sur des pratiques écoresponsables : il s'agit d'ateliers assortis de témoignages de professionnels du réseau Gonette

Axe 2 - Accompagnement personnalisé vers des solutions de gestion des invendus alimentaires et des biodéchets.

Axe 3 - Organisation d'une grande fête du réemploi visant à rassembler différents professionnels du réemploi (Envie, Solidarité Afrique, le Garistan, Loca Loca, etc.) pour permettre à des particuliers de donner, revendre ou acheter des objets.

Par délibération n°2021/2310 du 27 mai 2021, la Ville de Lyon a adhéré à la Gonette

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 206 530 € et le budget de l'action est de 13 100 €

Dans le cadre de l'appel à projets la Gonette sollicite la Ville de Lyon pour une subvention pour mettre en place ces actions.

Je vous propose d'accorder à la Gonette une subvention de 6 100 €

## **2. Association ADPM - M Ton Marché – 2<sup>e</sup> arrondissement : attribution d'une subvention pour une action auprès du commerce de proximité en collaboration avec Zéro Déchet Lyon**

L'association ADPM - M Ton Marché dont le siège social se situe au sein de la CCI Auvergne Rhône Alpes 32 quai Perrache à Lyon 2<sup>e</sup> a été créée en 2004. Elle travaille depuis sa création à la promotion et au développement du commerce non-sédentaire.

Active dans toute la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et tout particulièrement sur le territoire du Grand Lyon, elle fait le lien entre les différents acteurs du domaine du commerce non-sédentaire (collectivités locales, professionnels des marchés et syndicats, chambres consulaires, institutionnels publics, entreprises privées, grand public...). Elle propose des services pour aider à la gestion et à la dynamisation des marchés (animation, communication). Son site internet est une vitrine du commerce régional non-sédentaire, accessible à tous.

A l'automne 2022, dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) 2022 ou de la Semaine du Développement Durable (SDD), l'association ADPM proposera, en lien avec l'association Zéro Déchet Lyon, des actions de sensibilisation auprès d'un grand nombre de commerçants des marchés et de clients. Afin de toucher un public divers et de s'adresser à l'ensemble des habitants de Lyon, une animation par marché et par arrondissement sera réalisée.

L'ADPM - M ton Marché sera en charge de l'organisation de l'événement, de la communication et de l'animation des stands incluant entre autres un jeu concours. Le pôle Mon Commerçant M'emballe Durablement de l'association Zéro Déchet Lyon, sera responsable de référencer les forains souhaitant réduire les déchets, de sensibiliser les clients pour proposer des solutions vers une consommation durable et de fournir les gains zéro déchet du concours. Une fois référencés, les forains qui le souhaitent seront accompagnés par Zéro Déchet Lyon pour poursuivre la réduction de leurs déchets et trouver les solutions les plus adéquates.

Par délibération n°2020/364 du 19 novembre 2020, une subvention de 10 000 € a été accordée à l'association ADPM - M Ton Marché pour l'opération Les Marchés S'attaquent aux déchets.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 193 581 € et le budget de l'action est de 16 659,04 €

Dans le cadre de l'appel à projets, l'association ADPM - M Ton Marché sollicite la Ville de Lyon pour une subvention.

Je vous propose d'accorder à l'association ADPM - M Ton Marché une subvention de 5 000 € pour la démarche de sensibilisation auprès des commerçants et clients des marchés lyonnais.

### **3. L'association Zéro Déchet Lyon – 9<sup>e</sup> arrondissement : attribution d'une subvention pour des actions auprès des commerces : Mon Commerçant M'emballe Durablement**

L'association Zéro Déchet Lyon dont le siège social est 31 quai Jaÿr à Lyon 9<sup>e</sup>, a été créée en 2016. Le réseau Mon Commerçant M'emballe Durablement de l'association informe, sensibilise et accompagne les commerces à la démarche éco-responsable et à la réduction des déchets sur la Métropole de Lyon pour tendre vers le zéro déchet.

Pour 2022, 3 actions complémentaires seront menées afin de toucher un maximum de profils de commerces :

- Présence au salon professionnel de l'alimentation et de la gastronomie de Lyon, Sirha du 19 au 23 janvier 2023

- Formation et accompagnement des commerces par corps de métiers tout au long de l'année, création d'une infolettre spécifiquement dédiée aux commerces référencés : septembre 2022 à mars 2023
- A l'automne 2022, dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) 2022 ou de la Semaine du Développement Durable (SDD), une semaine de sensibilisation sur les marchés en lien avec l'ADPM - M Ton Marché. 9 marchés (1 par arrondissement seront concernés). Le pôle Mon Commerçant M'emballe Durablement de Zéro Déchet Lyon sera responsable de référencer les forains souhaitant réduire les déchets, de sensibiliser les clients pour proposer des solutions vers une consommation durable et de fournir les gains zéro déchet du concours. Une fois référencés, les forains qui le souhaitent seront accompagnés par Zéro Déchet Lyon pour poursuivre la réduction de leurs déchets et trouver les solutions les plus adéquates à leurs enjeux sur le territoire. M ton Marché se chargera de l'organisation de ces événements en amont sur l'ensemble des marchés, de la communication et de l'animation du stand incluant entre autres un jeu concours.

En 2021, par délibération n°2021/3065 du 18 novembre 2021, une subvention de 15 970 €a été accordée à l'association Zéro Déchet Lyon.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 186 825 €et le budget de l'action est de 7 044,56 €

Dans le cadre de l'appel à projets, l'association Zéro Déchet Lyon sollicite la Ville de Lyon pour une subvention.

Je vous propose d'accorder à l'association Zéro Déchet Lyon une subvention de 3 522 € pour la mise en place de ces différentes actions.

#### **4. Association Récup & Gamelles – 8<sup>e</sup> arrondissement : attribution d'une subvention pour la mise en place d'une action d'Ambassadeurs pour des commerces anti-gaspi.**

L'association Récup & Gamelles dont le siège social est au 100 route de Vienne 69008 Lyon, a été créée en 2014. Elle est engagée et active dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour la promotion d'une alimentation durable et zéro déchet, accessible à tous. L'association met en place des actions concrètes et participatives afin d'agir et de permettre aux citoyens et aux acteurs de la chaîne alimentaire de s'engager et d'échanger des pratiques autour de la thématique AntiGaspi :

- Collecte d'invendus encore consommables ou transformables,
- Animations Zéro Gaspi (ateliers de cuisine, exposition interactive, buffet pédagogique...)
- Bocalerie solidaire : confitures et sauces artisanales à prix coûtant
- Accompagnement et formations à destination d'ambassadeurs et de professionnels de la restauration.

En 2022, l'association souhaite développer l'intérêt des habitant.es et des commerces de proximité pour les thématiques de réduction du gaspillage alimentaire et du zéro déchet. L'action proposée se déroulera sur 33 journées étendues sur l'année 2022, de façon à effectuer un accompagnement complet auprès des ambassadeurs :

- Entretien et animation d'une plateforme numérique. Récup & Gamelles, propose deux formations numériques, une à destination des citoyens et commerçants et l'autre spécifiquement à du personnel de restauration.
- Création d'outils (affiches, dépliants, jeux...) à destination des bénéficiaires, qui sont créés sur mesure, en fonction des besoins identifiés
- Formation de 3 groupes d'ambassadeurs constitué chacun de dix habitant.es bénévoles qui pourront ensuite mener une sensibilisation auprès de 150 commerces de proximité
- Suivi et accompagnement de 3 groupes d'ambassadeurs
- Compilation des données et bilan

En 2021, par délibération n°2021/3065 du 18 novembre 2021, une subvention de 5 000 € a été accordée à l'association Récup & Gamelles.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 279 444 € et le budget de l'action est de 25 000 €

Dans le cadre de l'appel à projets, l'association Récup & Gamelles Lyon sollicite la Ville de Lyon pour une subvention.

Je vous propose d'accorder à l'association Récup & Gamelles une subvention de 5 000 €

#### **5. Association Mineka - Villeurbanne : attribution d'une subvention pour l'accompagnement des commerçants dans des travaux d'aménagement circulaires**

L'association Mineka dont le siège social se situe au 182 rue de la Poudrette à Villeurbanne, a été créée par des architectes en 2016 dans le but de démocratiser le réemploi dans la construction. Les actions de Mineka luttent contre l'émission des déchets du BTP qui est l'un des secteurs le plus émissif en déchets et en pollution. Mineka est la première matériau-thèque de matériaux de réemploi de la Région.

En 2022, cette association souhaite accompagner des commerçants et des concepteurs, dans la réalisation des travaux et aménagements circulaires à l'aide de plusieurs moyens de sensibilisation :

- Création et la diffusion d'un guide "Mes travaux circulaires" qui présentera de manière simple et pratique les étapes à mettre en place pour réaliser des travaux vertueux ;
- Série d'animation de 3 ateliers pratiques adressés directement aux commerçants pour accompagner à l'aménagement circulaire. Les ateliers suivront les grandes étapes de la vie des chantiers suivis : la phase de conception, la phase de travaux et la phase de curage
- Accompagnement approfondi de deux commerçants dans la mise en place de la démarche de réemploi de la phase conception à la phase déménagement / départ.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 254 792 € et le budget de l'action est de 30 000 €

Dans le cadre de l'appel à projets, l'association Mineka sollicite la Ville de Lyon pour une subvention.

Je vous propose d'accorder à l'association Mineka une subvention de 5 000 €

## **6. Association Conscience et Impact Ecologique – Villeurbanne : attribution d'une subvention pour une action d'accompagnement des restaurateurs.**

L'association Conscience et Impact Ecologique –CIE- dont le siège social est au 9 rue de Piatton 69100 Villeurbanne, a été créée en 2012. Il s'agit d'une fédération d'éducation populaire à la transition écologique regroupant 8 dispositifs d'action, chacun correspondant à un type de public ou un type de lieu : écoles primaires, collèges/lycées, structures sociales, établissements du supérieur, entreprises, particuliers, festivités et restaurateurs. À travers eux, CIE développe l'envie et la capacité d'agir des citoyens afin de favoriser l'éco-citoyenneté tout en accompagnant les structures à la transition écologique.

En 2022, CIE souhaite porter une action d'accompagnement de 5 restaurateurs lyonnais dans leur démarche de transition écologique. L'association procèdera à un éco-diagnostic complet pour analyser les éléments à améliorer dans le fonctionnement du restaurant : approvisionnement, ancrage territorial, énergie, gestion des déchets, sensibilisation auprès de sa clientèle. Le score d'éco-responsabilité obtenu permettra d'identifier les pistes de travail à mener entre les membres de l'association et le restaurateur, qui reste libre des actions à mettre en œuvre. Les restaurants ciblés appartiennent à la restauration rapide, la vente à emporter (hors chaîne) dans des lieux étudiants et/ou à forte densité.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 343 917 € et le budget de l'action est de 14 000 €

Dans le cadre de l'appel à projets, l'association Conscience et Impact Ecologique sollicite la Ville de Lyon pour une subvention.

Je vous propose d'accorder à l'association Conscience et Impact Ecologique une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement des restaurateurs.

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

### **DELIBERE**

1- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 60 682 € sont allouées aux associations de commerçants suivantes :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Adresse du siège social</b>	<b>Action soutenue</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Village des Créateurs	Passage Thiaffait 19 rue René Leynaud Lyon 1 <sup>er</sup>	Observatoire de la Création	6 500 €

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
Arts Pentes	12 rue Bodin Lyon 1 <sup>er</sup>	Organisation et promotion de l'artisanat local grâce à une visibilité sur internet (site et réseaux sociaux) et à travers les 2 événements annuels : un marché d'été l'Estive et un Marché de Noël 360° sur l'art	6 500 €
Vitrine des Pentes	12 rue Terme Lyon 1 <sup>er</sup>	Actions de soutien à la reconnaissance, au maintien et au développement du rayonnement des commerces de proximité	12 000 €
Quartier Auguste Comte	9 rue Auguste Comte Lyon 2 <sup>e</sup>	Tapis Rouge	6 000 €
Charité Bellecour	68 rue de la Charité Lyon 2 <sup>e</sup>	Charity Day et animations annuelles	9 000 €
So Vieux Lyon	MJC du Vieux Lyon 5 place St Jean Lyon 5 <sup>e</sup>	Création d'une plateforme numérique	3 408 €
AVEC	129 route de Vienne Lyon 8 <sup>e</sup>	Animations commerciales	8 774 €
Comité des Fêtes de Monplaisir	25 avenue des Frères Lumière Lyon 8 <sup>e</sup>	Les Tablées Monplaisir	5 000 €
Mon marché, Mon plaisir, Lyon 8 <sup>e</sup>	Chemin du Vorlat 69290 Saint Genis les Ollières	Nouveau service de livraison aux clients	3 500 €
<b>Total</b>			<b>60 682 €</b>

2- La dépense de 60 682 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 51977, programme Animation et Evènementiel (ANIMATIONS), opération Valorisation Activité Commerciale (VALOCIAL), nature comptable 65748, fonction 62, chapitre 65.

3- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 29 622 €, sont allouées aux associations de commerçants suivantes :

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
La Gonette	4 rue Imbert Colomès Lyon 1 <sup>er</sup>	Sensibilisation à la transition auprès des commerçants de la Ville de Lyon	6 100 €



Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
ADPM – M Ton Marché	CCI Auvergne Rhône Alpes CS 10015 32 quai Perrache Lyon 2 <sup>e</sup>	Action auprès du commerce de proximité en collaboration avec Zéro Déchet Lyon	5 000 €
Zéro Déchet Lyon	31 quai Jaÿr Lyon 9 <sup>e</sup>	Actions auprès des commerces : Mon Commerçant M'emballe Durablement	3 522 €
Récup & Gamelles	100 route de Vienne Lyon 8 <sup>e</sup>	Mise en place d'une action d'ambassadeurs pour des commerces anti-gaspi	5 000 €
Mineka	182 rue de la Poudrette Villeurbanne	Accompagnement des commerçants dans des travaux d'aménagement circulaires	5 000 €
Conscience et Impact Ecologique	9 rue de Piatton Villeurbanne	Accompagnement des restaurateurs	5 000 €
<b>Total</b>			<b>29 622 €</b>

- 4- La dépense de 29 622 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 111077, programme développement (DEVELOPMENT), opération développement quartiers et territoires (DEVTER), nature comptable 65748, fonction 62, chapitre 65.
- 5- Le paiement des subventions ci-dessus ne peut intervenir que lorsque la présente délibération est devenue exécutoire. Les subventions seront créditées au compte des associations selon les procédures comptables en vigueur. Elles seront versées en une fois sur simple demande de l'association, au vu des budgets prévisionnels détaillés des actions.
- 6- La convention d'application établie entre la Ville de Lyon et l'association Village des Créateurs du Passage Thiaffait est approuvée.
- 7- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET